

DÉCHETS

Vos emballages fêtent le tri !

Boîtes de jouets, papiers cadeaux, rubans... autant de déchets qui peuvent bénéficier d'une seconde vie grâce au réflexe de tri.



Les fêtes de fin d'année génèrent de nombreux déchets avec une augmentation de la consommation de verre et d'emballages d'environ 20% (source : Eco-Emballages).

La CAVEM et le SMIDDEV vous invitent à réduire le volume de vos ordures ménagères en triant les déchets qui peuvent l'être.

Mémo-tri « Spécial Fêtes » du SMIDDEV

Emballages

- > Boîtes de jouets et de chocolats.
 - On ne décortique plus ces boîtes pour jeter séparément les différents déchets qui les composent : cartons, films, moules en plastique, cellophane, papier-bulle. Maintenant tous sont à destination du bac jaune ;
- > Contenants alimentaires sales mais vidés : cartons (bûches, gâteaux), aluminium (plats préparés), polystyrène (fromages) ;
- > Socles des bougies en aluminium (type chauffe plat).

Où déposer ces déchets ?

Dans votre bac jaune de collecte sélective.

Papiers

- > Papiers cadeaux en papier et en plastique.
 - Plus de piège entre ceux en papier qui se déchirent et ceux aluminés ou en plastique qui ne se déchirent pas ! Ils sont maintenant tous recyclables ;
- > Catalogues, prospectus publicitaires, cartes de vœux.

Où déposer ces déchets ?

Dans votre bac jaune
ou dans les conteneurs à papier disposés sur la voie publique selon les consignes "papiers" de votre ville.

Pots, bocaux et bouteilles

Où déposer ces déchets ?

Dans les conteneurs à verre mis en place par les municipalités sur la voie publique
ou en déchèteries.

Autres déchets recyclables :

- > Sapins : à déposer en déchèteries ;
- > Guirlandes électriques : à déposer en déchèteries ou dans un magasin de vente ;
- > Bouchons en liège : à collecter pour les remettre dans l'un des points de collecte (infos auprès du SMIDDEV) ;
- > Objets électriques ou à piles : à déposer en déchèteries ou dans un magasin de vente ;
- > Piles : à déposer en déchèteries ou dans un magasin de vente.

Déchets non recyclables :

- > Rubans et bolducs ;
- > Mousse de protection, morceaux et chips en polystyrène ;
- > Liens : cerclage , attaches de jouets en plastique, liens en plastique et métal ;
- > Boules de Noël en verre, vaisselle, verres cassés ;
- > Décors en plastique, en céramique ;
- > Nappes et serviettes en papier souillées ;
- > Plats et gobelets en plastique.

À jeter avec vos ordures ménagères.

Jouets inutilisés, neufs ou d'occasion :

Pensez à les remettre dans les points de collecte organisés par les associations caritatives.

Le tri des déchets, que des bénéfiques

Depuis le 1^{er} octobre 2016, les emballages en plastique sont venus compléter la liste des déchets qui peuvent être déposés dans votre bac jaune.


Pour le SMIDDEV et la CAVEM, cette simplification du geste de tri poursuit plusieurs objectifs :

- > **Lutter contre le changement climatique** en limitant les pollutions de l'air, de l'eau et des sols.
- > **Réaliser des économies** :
 - le traitement des déchets enfouis en décharge coûte 5 fois plus cher que leur recyclage !
 - la revente de ces matériaux à des recycleurs permet d'alimenter le budget de la gestion des déchets de la collectivité.
- > **Valoriser vos emballages** en leur offrant une seconde vie.

+ ALLER PLUS LOIN

> Les points d'apport volontaire

> **Un doute, une question ?**

Contactez le SMIDDEV au 0 800 80 82 33 (Appel gratuit - N° Vert) ou rendez-vous sur smiddev.fr .

Communauté d'Agglomération Var-Estérel-Méditerranée

624, chemin Aurélien
(rond-point A.Karr)
CS 50133
83707 SAINT-RAPHAËL CEDEX

Du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

Tél. : 04 94 19 31 00

Fax : 04 94 19 31 10

<http://www.cavem.fr/actualites-23/vos-emballages-fetent-le-tri-464.html?cHash=41796eb54bf0e45b53a1cb33fad56372>